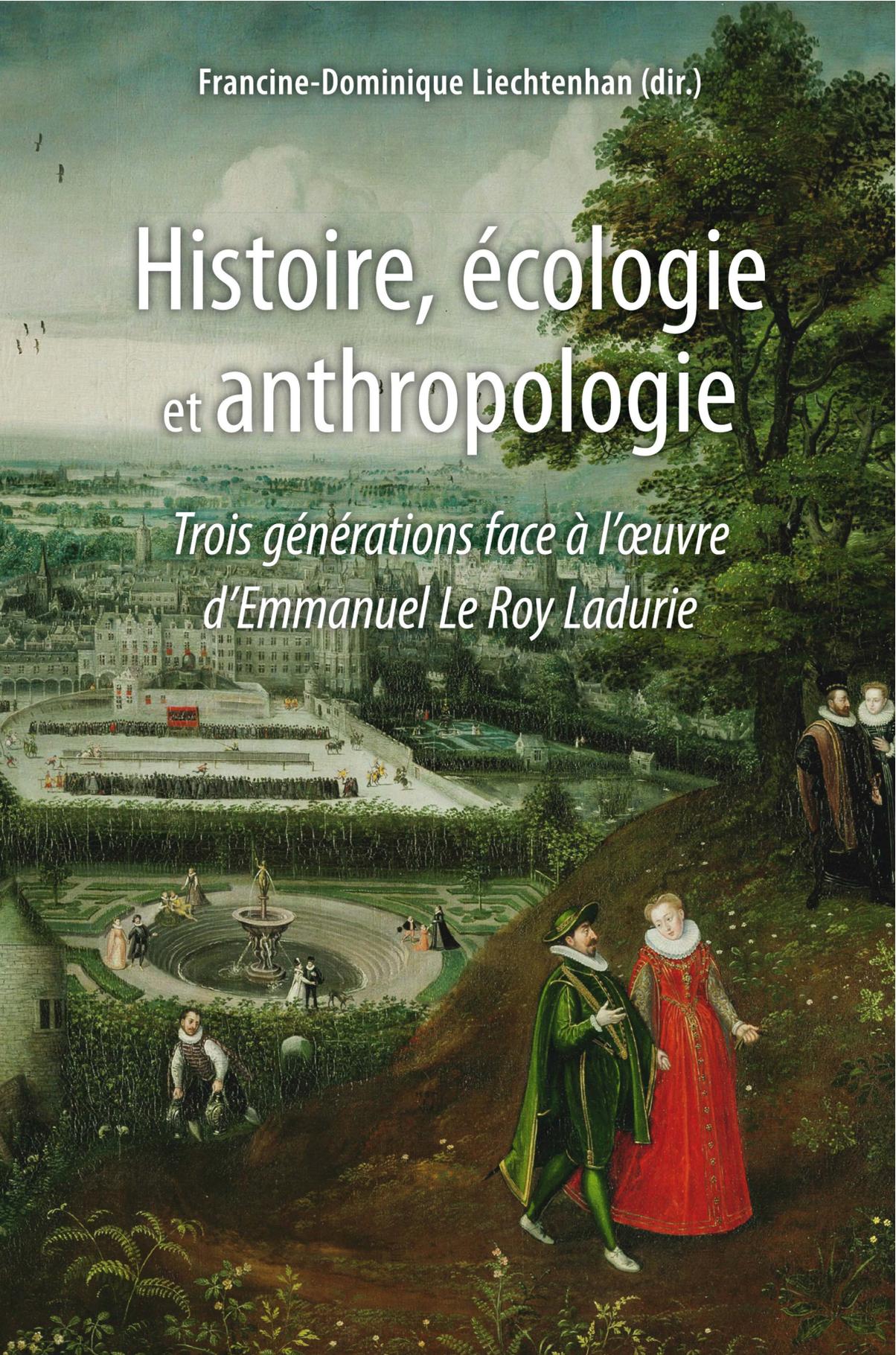


Francine-Dominique Liechtenhan (dir.)

# Histoire, écologie et anthropologie

*Trois générations face à l'œuvre  
d'Emmanuel Le Roy Ladurie*





# HISTOIRE, ÉCOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE

Dernières parutions

- La Société de construction des Batignolles.  
Des origines à la Première Guerre  
mondiale (1846-1914)*  
Rang-Ri Park-Barjot
- Transferts de technologies en Méditerranée*  
Michèle Merger (dir.)
- Industrie et politique  
en Europe occidentale et aux États-Unis  
(XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles)*  
Olivier Dard, Didier Musiedlak,  
Éric Anceau, Jean Garrigues,  
Dominique Barjot (dir.)
- Maisons parisiennes des Lumières*  
Youri Carbonnier
- Les idées passent-elles la Manche ?  
Savoirs, représentations, pratiques  
(France-Angleterre, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*  
Jean-Philippe Genet &  
François-Joseph Ruggiu (dir.)
- Les Sociétés urbaines au XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Angleterre, France, Espagne*  
Jean-Pierre Poussou (dir.)
- Noms et destins des Sans Famille*  
Jean-Pierre Bardet & Guy Brunet (dir.)
- L'Individu et la famille dans les sociétés  
urbaines anglaise et française (1720-1780)*  
François-Joseph Ruggiu
- Les Orphelins de Paris.  
Enfants et assistance aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*  
Isabelle Robin-Romero
- Les Préfets de Gambetta*  
Vincent Wright
- Le Prince et la République  
Historiographie, pouvoirs et société  
dans la Florence des Médicis au XVII<sup>e</sup> siècle*  
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies  
et des comportements  
En hommage à Jean-Pierre Bardet*  
Jean-Pierre Poussou &  
Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX<sup>e</sup> siècle*  
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques d'une allégorie  
morale à la Renaissance*  
Florence Buttay-Jutier
- Des paysans attachés à la terre ?  
Familles, marchés et patrimoine  
dans la région de Vernon (1750-1830)*  
Fabrice Boudjaaba
- La Défense du travail national ?  
L'incidence du protectionnisme  
sur l'industrie en Europe (1870-1914)*  
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France  
de la seconde guerre mondiale au Plan Calcul,  
L'émergence d'une science*  
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust  
Les paysages anglais à l'ère industrielle*  
Charles-François Mathis
- Les Passions d'un historien.  
Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Poussou*
- La Grâce du roi.  
Les lettres de clémence de Grande Chancellerie  
au XVIII<sup>e</sup> siècle*  
Reynald Abad

Francine-Dominique Liechtenhan (dir.)

# Histoire, écologie et anthropologie

Trois générations face à l'œuvre  
d'Emmanuel Le Roy Ladurie



## AVANT-PROPOS

*Francine-Dominique Liechtenhan*  
Centre Roland Mousnier, CNRS

Le 19 juillet 2009, Emmanuel Le Roy Ladurie fêta son quatre-vingtième anniversaire dans l'intimité familiale. Pour ses amis, collègues et élèves, auxquels s'associa une jeune génération de chercheurs inspirés de l'œuvre de ce grand historien, l'organisation d'un colloque en son hommage s'imposait. Nous affrontions cependant une difficulté majeure ; face à l'immensité de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie, la chronologie couvrant plus d'un millénaire, il fallait faire des choix thématiques.

Au fil de sa longue carrière, et de nos jours encore, rien n'échappe à la curiosité d'Emmanuel Le Roy Ladurie, des registres d'inquisition d'un abbé promis à devenir pape d'Avignon, aux récits de voyage d'une famille suisse, les Platter, aux *Mémoires* de Saint-Simon – et nous nous contentons de ne citer que ces trois sujets de son immense bibliographie – il offre toujours une vision pluridimensionnelle de l'époque choisie en y associant d'autres disciplines, la géographie, la climatologie, l'anthropologie ou encore la sociologie. Il cherche son inspiration dans les champs les plus divers, les combine, les associe et donne ainsi lieu à de nouvelles impulsions historiographiques. Ses travaux sur le climat, débutés sur un mode prémonitoire dans les années 1970, trouvent leur apogée en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle avec les quatre magistraux volumes sur *l'Histoire du climat*, retraçant, à l'échelle européenne, plus de mille ans de fluctuations des températures, d'intempéries, de sécheresses et leurs suites comme les mauvaises récoltes, les disettes, les épidémies et le réchauffement climatique. Il l'a réalisé avec des équipes de météorologues, de climatologues, de géographes et bien sûr d'historiens, témoignant une fois de plus de l'exceptionnelle pluridisciplinarité de sa recherche et de son esprit d'ouverture. Nous avons ainsi choisi des champs thématiques qui s'articulent autour de ses plus récents ouvrages : l'histoire du climat indissociable d'une approche basée sur des moyens techniques récents, Emmanuel Le Roy Ladurie étant un des pionniers de l'utilisation de l'informatique pour cerner les événements les plus lointains ; la saga des Platter retraçant, à travers les récits autobiographiques de trois générations, la montée d'une famille d'origine valaisanne dans la bonne bourgeoisie de Bâle, ville

universitaire importante au XVI<sup>e</sup> siècles ; enfin, nous avons retenu cette société de cour chère à Saint-Simon. Emmanuel Le Roy Ladurie aborda les réseaux établis par le petit duc grâce à la statistique et par un recours à l'anthropologie hiérarchique, l'une et l'autre le situant sur un territoire différent de celui qu'avait exploré Norbert Élias.

8 Les actes du colloque organisé en l'honneur d'Emmanuel Le Roy Ladurie, intitulés « Histoire, écologie et anthropologie », réunissent trois générations de chercheurs venus de plusieurs pays : des collègues de sa génération, ou presque, dont l'œuvre a évolué simultanément avec la sienne, ses élèves et de très jeunes doctorants ou post-doctorants qui le connaissent par leurs lectures ou l'influence de leurs directeurs de thèse. Il nous paraissait particulièrement important d'y associer des chercheurs venus d'Europe méridionale ou orientale où, dans ce dernier cas, les livres d'E. Le Roy Ladurie furent tardivement traduits ; leur influence pèse actuellement de tout leur poids sur une historiographie en pleine transformation. Les articles consacrés à son œuvre présentent à la fois des bilans et des ouvertures vers de nouvelles recherches, la thématique s'échelonnant du Moyen Âge à l'époque contemporaine avec la parution d'une nouvelle synthèse sur l'histoire du climat. Ce recueil s'ouvre sur une étude inédite d'Emmanuel Le Roy Ladurie consacrée aux minorités françaises, un périple à travers les régions de France qui crée un pendant avec la dernière partie de l'ouvrage, les Itinérances, qui nous font voyager à travers la fortune de l'œuvre de ce célèbre historien.

Le présent ouvrage tient compte des sujets évoqués ci-dessous. Une large place est ainsi accordée aux problèmes climatiques et à leur histoire ; la culture du vin, l'évolution de sa qualité, forment un premier volet associé à des sujets chers à Emmanuel Le Roy Ladurie, comme la glaciologie, la démographie et l'anthropométrie.

La deuxième partie de ces hommages est consacrée au *Siècle des Platter*, en particulier aux thèmes centraux qui s'en dégagent : l'héritage d'Erasmus ou les guerres de religion dont père et fils furent les témoins privilégiés. Les journaux intimes et les relations de voyage de cette fratrie se prêtent aussi à l'histoire comparée, ou à l'analyse d'une certaine altérité, leurs récits offrant d'impressionnants tableaux de la France méridionale, de l'Espagne, des Flandres et de l'Angleterre à une époque de troubles religieux.

Une importante partie du volume reprend une idée majeure d'Emmanuel Le Roy Ladurie : le système de cour qu'il avait étudié en s'appuyant sur l'œuvre de Saint-Simon. Outre la présentation d'un manuscrit inédit, une attention particulière est portée aux femmes dans la hiérarchie princière, au cérémonial et à un autre aspect plus futile, mais seulement en apparence, du système de cour : la perruque, signe d'appartenance sociale, de richesse et de dignité. Le contrecoup

révolutionnaire, avec sa critique de la royauté, s'articule logiquement avec une analyse dépréciative du système de cour.

Ce recueil se clôt sur des réflexions sur les retombées de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie à l'étranger, en particulier en Europe de l'Est où sa pluridisciplinarité déconcerta des générations d'historiens férus de positivisme. Ces actes sont ainsi destinés à montrer l'influence de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur plusieurs générations d'historiens, influence destinée à se poursuivre dans la recherche française et bien au-delà, dans les pays les plus lointains.

\*  
\* \*

Toute notre reconnaissance va à Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui a accepté d'inaugurer ce colloque ; elle a aussi créé le lien qui nous a permis d'organiser cette rencontre en ce lieu prestigieux qu'est la Fondation Singer-Polignac. Nous ne saurions assez remercier son président Yves Pouliquen et son équipe de la parfaite organisation de ces journées mémorables. La contribution efficace des présidents de séance nous ont permis de respecter la discipline indispensable à la réussite d'une telle rencontre internationale. Notre reconnaissance va ainsi, selon l'ordre de leur intervention, au président Jean-Robert Pitte (de l'Institut), à Dominique Bourel (Centre Roland Mousnier, CNRS), Maurice Aymard (Maison des sciences de l'Homme, Paris), Bernard Cottret (Université de Versailles Saint-Quentin), Bernard Garnier (Centre d'histoire quantitative, Caen), Reynald Abad (Centre Roland Mousnier, Université Paris-Sorbonne), Daniel Roche (Collège de France) et à celui qui, depuis des années, a suivi et édité les œuvres d'Emmanuel Le Roy Ladurie : Denis Maraval qui signe aussi la postface de ce présent recueil. Enfin, nous ne saurions oublier Xavier Labat Saint Vincent qui a contribué, par ses relectures, à préparer l'édition de ces actes.

DEUXIÈME PARTIE

## Autour des Platter

## IMAGINER LA BOUTIQUE DE LA FAMILLE MENDÈS

*Anne Zink*

*Centre de recherche historique-EHESS*

La question à laquelle j'aurais aimé répondre est née dans le cadre de mes recherches sur les juifs de la communauté de Saint-Esprit-lès-Bayonne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cette communauté fait partie de la branche atlantique de la diaspora séfarade, c'est-à-dire de l'ensemble des communautés qui se sont formées dans les ports de l'Atlantique, côtes américaines incluses, de la Manche et de la mer du Nord à la suite des persécutions dans la péninsule Ibérique.

Certaines familles avaient trouvé très tôt refuge dans les terres des Gramont autour de Bidache, mais c'est seulement au début du XVII<sup>e</sup> siècle que des réfugiés venus du Portugal s'installèrent sur la côte, d'abord à Saint-Jean-de-Luz, puis à Biarritz et à Saint-Esprit. Cette dernière localité occupait un site des plus favorables, face à Bayonne, sur l'estuaire de l'Adour qui avait été trente ans plus tôt remanié par l'ingénieur Louis de Foix de façon à donner à Bayonne un accès direct à la mer et à l'endroit où un pont permettait à la route qui reliait Madrid à Paris et à Bruxelles de franchir le fleuve<sup>1</sup>. Elle devint rapidement la plus importante des implantations juives de la région et servit de chef-lieu aux autres établissements.

Bayonne en rapports étroits avec Amsterdam, Bordeaux, Hambourg puis Londres fut l'un des maillons d'un vaste ensemble négociant. Toute la population juive de Saint-Esprit n'était pourtant pas directement liée au commerce international ; les grandes familles ne représentaient qu'une petite minorité dans une communauté dans laquelle on trouvait également des négociants de moindre envergure, des entrepreneurs fabricants de savons ou tanneurs, des boutiquiers, des hacheurs de tabac, des teneurs de livres, des emballeurs et des manutentionnaires.

Le recensement de 1806 qui donne une idée de cette diversité n'a été conservé qu'à Bayonne et à Saint-Esprit, mais au début de la Révolution, les listes de

<sup>1</sup> *Actes du Congrès de Bayonne, 28-29 octobre 1978, IV<sup>e</sup> centenaire du détournement de l'Adour, 1578-1978*, Bayonne, Société des sciences, lettres et arts de Bayonne, 1978.

la contribution patriotique s'efforcent de cerner les capacités contributives de chacun en évoquant son statut social. Celle de Peyrehorade, un port fluvial qui abritait la plus grosse des communautés juives de la région après celle de Saint-Esprit, qualifie la plupart des juifs de « marchand », mais en précisant parfois « propriétaire et marchand », elle suggère que tel personnage a atteint un niveau social plus élevé et dispose d'autres revenus que de ceux du commerce.

Depuis plusieurs années, je regroupe tout ce que je peux apprendre sur les Mendès, une famille juive qui seule de sa religion habitait à Came, un gros village situé sur la Bidouze, un affluent de l'Adour. J'avais d'abord été frappée au moment de la Révolution française par la place de notable tenue dans le village par le père, Daniel Henry Mendès, puis par l'engagement de Jacob, le fils aîné, dans la vie politique ; j'avais ensuite suivi la carrière militaire du frère cadet de Jacob et celle d'un de ses enfants blessé pendant la dernière campagne de Napoléon. Revenant en arrière, j'avais pu constater qu'un Daniel Mendès habitait déjà à Came à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Il eut un fils appelé Jacob, père lui-même de Daniel Henry, père de Jacob le jeune révolutionnaire. J'avais noté les acquisitions foncières de cette famille à partir de 1765, date à partir de laquelle on dispose des minutes notariales : à trois reprises des voisins cèdent au sieur Mendès des terres en compensation de dettes qui ont commencé à se former parfois une génération plus tôt et qui correspondent à des marchandises prises par la famille du vendeur dans la boutique des acquéreurs<sup>3</sup>. Les Mendès se retrouvent, à la veille de la Révolution, avec deux métairies et une deuxième maison<sup>4</sup>.

Ils apparaissent plus longuement chez le notaire dans leur rôle de propriétaires fonciers que dans leurs activités de commerçants. L'habitude est en effet de conclure devant notaire le contrat qui installe une nouvelle famille de colons,

<sup>2</sup> AD 64 III E 3180, 04/02/1699.

<sup>3</sup> Anne Zink, « Les Mendès de Came », dans *Identités juives et chrétiennes. France Méridionale xiv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle. Études offertes à René Moulinas*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2003, p. 257-269.

<sup>4</sup> AD 64 III E 3645. En 1731, Daniel Mendès demande à un laboureur de Guiche de lui rembourser 84 livres « pour délivrance de marchandises » y compris 72 livres pour « marchandises délivrées en 1711 ». AD 64 III E 8035, 10/05/1766. Un laboureur reconnaît avoir envers les sieurs Mendès des dettes dont certaines remontent à 1736 et dont les autres proviennent « de la vente et délivrance de marchandises pour lui et sa famille » et dont il solde une partie par une parcelle de terre. AD 64 III E 8035 une dette dont l'origine remonte à 1735 et dont la partie la plus récente correspond à « des marchandises délivrées par sa famille ». AD 64 III E 8036 05/07/1767, un laboureur vend aux Mendès, à pacte de rachat de trente ans, un pré pour 320 livres, 250 provenant d'une obligation contractée le 22 août 1760 et le reste de « vente et délivrance de marchandise à sa satisfaction ». AD 64 III E 8062, 07 juillet 1768, les sieurs Mendès acquièrent un journal de terre évalué 122 livres pour 74 livres pour le « prêt et délivrance de marchandises et 38 livres sur un contrat d'obligation de 128 livres restreint à 80 livres le 10 novembre 1737 ».

ainsi que les baux à cheptel, alors que dans le commerce comme dans le négoce, les accords : associations, commandes, ventes sur échantillon, investissements ou contrats d'assurance ne figurent jamais dans les minutes notariales. Ne sont passés devant notaire que les contrats d'affrètement et les prêts à la grosse aventure qui ne concernent pas l'arrière-pays. Les biens fonciers des Mendès ne leur auraient pourtant pas permis de vivre des revenus de leurs métairies : ils ont continué leurs activités commerciales puisqu'on trouve dans les minutes notariales de nouvelles reconnaissances de dettes correspondant à des achats effectués à crédit dans leur boutique et qu'ils ont ensuite tenté d'élargir leur champ d'action en s'installant à Saint-Esprit puis à Bayonne, mais ceci est une autre affaire.

C'est en effet sur leurs activités de marchands locaux que j'aurais aimé en savoir davantage ; j'aurais aimé savoir ce qu'ils vendaient dans cette boutique qui a fait d'eux des propriétaires fonciers ; je sais bien qu'avoir la liste des produits vendus ne suffirait pas à comprendre sur quelle marge reposaient leurs bénéfices, mais dans un premier temps j'aurais souhaité reconstituer cette liste, à la fois parce que ce serait une nouvelle pièce dans l'histoire de cette famille, et aussi parce que mieux connaître ce commerce de redistribution, à partir de leur exemple ou de celui de tout autre marchand, juif ou chrétien, dans un des ports fluviaux ou des autres bourgades du Bas-Adour, me semblait une façon de mieux connaître la société et la civilisation de la région.

Je ne me poserais pas la question si la bibliographie y avait déjà répondu. Même quand leur titre ne mentionne pas Bayonne et son port, les études consacrées à cette région et à son commerce à l'époque moderne, présentent la vie économique locale comme polarisée par le débouché qu'offre l'estuaire de l'Adour<sup>5</sup>. La navigabilité des rivières ou les efforts faits pour l'améliorer font l'objet de plusieurs articles alors que les routes terrestres, aussi bien les grands axes – Bayonne-Bordeaux et Toulouse-Bayonne – sur lesquels ont porté les efforts des Ponts et Chaussées, que les chemins muletiers qui relient le bassin

5 On trouve beaucoup de communications sur ce sujet dans les Congrès d'Études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, dans la *Société des arts, sciences et lettres de Bayonne* et dans le *Bulletin de la Société de Borda*. Patrice Poujade, « Une mobilité marchande : les marchands béarnais et le commerce des capas vers la péninsule ibérique », dans *Culture et Solidarités dans les Pyrénées*, Fédération historique du Midi, 2007, p. 127-140, étudie une production, sa commercialisation et ses acteurs, y compris le thème de l'exportation ; Jean-Michel Minovez, « Grandeur et décadence de la navigation fluviale : Bassin supérieur de la Garonne, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *RHES*, 3, 1999, p. 569-583, ne s'intéresse qu'aux exportations ; Anne Conchon, « Péages et circulation des marchandises au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Denis Woronoff (dir.), *La Circulation des marchandises dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, p. 145-164, constate la difficulté à connaître le trafic qui remonte les rivières parce qu'il se dilue dans un réseau de clientèle.

de l'Adour à la Navarre et à l'Aragon, sont cités sans être étudiés. Le commerce local est le plus souvent réduit à une liste de marchandises – vins, douves de tonneaux, jambons, résines et goudron, plumes d'oie – qui sont produites dans la région et qui sont susceptibles d'être exportées vers d'autres provinces ou vers l'étranger. On ne parle jamais de ce qui est distribué dans l'arrière-pays. Ces travaux ne font en effet que refléter les documents les mieux conservés, les plus cohérents, les plus évidents, je veux parler des rapports que la monarchie administrative a émis ou suscités depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle : lettres d'Intendants ou de subdélégués, dossiers d'ingénieurs, rapport d'inspecteurs, mémoires de la Chambre de commerce de Bayonne. Tous pensent en termes de performance économique, c'est-à-dire de production et d'exportation ; ils ne s'intéressent pas à la consommation intérieure et encore moins aux épicerie de villages. Les marchandises que les clients des Mendès prennent dans leur boutique n'ont jamais intéressé personne.

206

Il est très vraisemblable que les Mendès participaient à la collecte de ces produits locaux que la bibliographie considère comme la richesse de la région, même si le seul document qui les montre jouant un rôle dans le commerce si important du vin, ne prouve pas que celui-ci ait été destiné au grand commerce : un couple de Masparraute a acheté à Jacob Mendès, pour 1 305 livres, quinze barriques de vin qui étaient entreposées dans le chai d'un habitant de Salies<sup>6</sup>. On ne sait pas si les acheteurs qui voulaient goûter le vin et vérifier la jauge de la futaille, étaient eux aussi des intermédiaires et si, de proche en proche, ces barriques étaient destinées à gagner Bayonne ou bien s'ils comptaient le mener et le débiter à Masparraute, un village sans vignes situé en amont de Came. S'ils ont fait enregistrer un acte par le notaire, c'est pour pouvoir faire signifier officiellement à Mendès les doutes conçus sur la marchandise achetée. De la même façon chez un autre notaire, un commerçant de Bayonne fait savoir que le vin acheté à Mugron s'est révélé moins bon que l'échantillon qu'on lui avait fait goûter. Des actes de ce type existent, mais ils sont rares : comme toujours, les affaires qui ne donnent lieu à aucune dissension ne laissent pas d'archives. En l'absence d'autres actes, nous pouvons donc penser, ou bien que les Mendès ne participaient que rarement à la collecte du vin, ou bien que d'ordinaire tout se passait bien, mais c'est un autre thème : ce que j'aurais aimé savoir, c'est ce qu'ils vendaient dans leur boutique.

Dans les archives portant sur Came et sur les Mendès, je n'ai sur la boutique que les six mots déjà cités : « pour marchandises prises dans leur boutique ». J'ai donc tenté d'imaginer ce qu'on pouvait mettre sous cette formule. Pour qui a travaillé sur les archives notariales, le mot « boutique » dans un contexte

---

6 AD 64 III E 8056, 06/02/1788.

villageois évoque la robe en « tissu de boutique » qui apparaît dans les contrats de mariage. Il est très vraisemblable que les familles de Came ont acheté dans la boutique des Mendès les tissus dont ils avaient besoin, et pas seulement pour la robe de leurs mariées<sup>7</sup>. Dans le reste des trousseaux, dans les inventaires après-décès, dans la rétribution de serviteurs, de servantes ou d'apprentis, la provenance de la toile dont sont faits les draps, les nappes et les chemises n'est pas indiquée, sans doute parce qu'elle sort du métier du tisserand local, par contre les vêtements de dessus et la parure du lit sont confectionnés dans des tissus qui, même s'ils sont sans grand prestige, viennent d'autres régions ou d'autres pays<sup>8</sup>.

On pourrait penser que pour un achat de tissu, dépense somme toute exceptionnelle, les habitants de Came auraient pu envisager de se déplacer jusqu'à Bayonne ou à Saint-Esprit, mais huit lieues ou neuf lieues, c'était beaucoup trop loin comme le suggèrent deux plaintes parallèles de 1786 : en 1784, Bayonne a obtenu le statut de port franc si bien que toute une partie du Labourd est désormais coupée de la zone privilégiée par une frontière douanière ; les habitants de Saint-Pierre-d'Irube, une paroisse située aux portes de Bayonne, avaient l'habitude d'y acheter leurs tissus, ils se plaignent d'être désormais obligés de les prendre à Hasparren, c'est-à-dire de faire « huit lieues pour une aune d'étoffe »<sup>9</sup>.

Une anecdote nous montre l'utilité de ces boutiques de proximité. Peyrehorade est le chef-lieu de la vicomté d'Orthe ; située au carrefour de voies fluviales et terrestres et à un point de rupture de charges, la bourgade accueille plusieurs foires annuelles et un marché hebdomadaire très animé. On pourrait donc penser que les habitants des paroisses de la vicomté, dont aucune n'est située à plus de six kilomètres de la petite capitale, n'auraient pas eu besoin de détaillants chez eux ; si pourtant un des commerçants du bourg a trouvé judicieux d'ouvrir pour son fils une boutique à Port-de-Lanne, un village si proche que le jeune homme en revient toutes les semaines à pied pour passer le week-end en famille, c'est que les habitants de Port-de-Lanne appréciaient ce service. Or comme les achats de tissu ne devaient pas être bien fréquents, la boutique pour vivre devait offrir d'autres marchandises. Au-delà des tissus, que pouvait-on bien y vendre ?

7 AD 64 3 E 4652, 19/07/1746 une obligation de 96 livres en faveur d'un marchand juif de Saint-Esprit pour « achat d'étoffe de boutique pour lit et habits nuptiaux ».

8 BnF : F-23659 (545), 22/03/1740. Un arrêt du conseil parle des « cadis, serges, finettes, droguets, cordelats et autres petites étoffes de laine des fabriques de Languedoc, Rouergues et de la généralité de Montauban... qui après avoir été transportées à Bayonne, passent en Gascogne, Béarn, Basse-Navarre et autres provinces du royaume ».

9 AD 64 425, 12/09 et 15/07/1786.

Un détail adventice enchâssé dans la réponse d'un témoin m'avait jadis fait prendre conscience qu'on vendait aux foires de Bayonne des jupes toutes faites. Je me suis alors demandé si d'autres pièces de l'habillement relevaient du secteur de la « confection ». La circulation des vêtements d'occasion dans la population parisienne dont le niveau vestimentaire dépasse de beaucoup celui de mes populations prouve qu'on n'exigeait pas toujours du sur mesures<sup>10</sup>. Dans les comptes de tutelle, on ne sait pas si le tuteur a fait faire un habit pour le mineur ou s'il l'a acheté tout fait, par contre les comptes du dépôt de mendicité de Bayonne nous apprennent qu'en 1786, outre la nourriture, le directeur a acheté, de la literie, de l'huile à brûler, du savon, trente corsets, trente jupes, vingt fichus, vingt bonnets d'homme, soixante-dix habits d'homme et deux cent cinquante paires de bas<sup>11</sup>.

Les « hardes journalières », celles que les futurs mariés possèdent déjà, dont ils se servent quotidiennement et qu'ils apporteront avec eux dans la belle-famille, ne sont pas estimées dans les contrats de mariage, mais elles y sont citées ; en effet comme les inventaires après-décès le montrent, on ne renouvelait pas vite les vêtements usés. Une boutique devait donc proposer autre chose que des tissus et des vêtements.

La mésaventure dont est victime un des homologues de Daniel Henry Mendès peut nous aider à imaginer ce qu'on trouvait dans ces boutiques de l'arrière-pays<sup>12</sup>. Le 22 germinal an II à neuf heures du soir, Moïse Baïs dit Mousille vient déposer une plainte pour vol devant le juge de paix de Peyrehorade. Le même jour à dix heures du matin, il s'était embarqué à Saint-Esprit sur la chaloupe de la messagerie, qui assure le service entre Saint-Esprit et Peyrehorade, et avec lui deux barils d'huile et une malle contenant, d'après lui, vingt livres de cassonade, quatre livres de dragées, deux livres de caramels, quatre livres de café avec quelques légumes et quelques biscuits, douze gilets de mousselinette et trois pièces de trois aulnes et demi de drap de coton, quatre aunes d'indienne en deux coupons et trois mouchoirs. À la hauteur de Hastings, le tirant d'eau devenant insuffisant, le conducteur avait dû faire descendre les passagers y compris les femmes ; ils continuèrent à pied sur la rive gauche du Gave et ils ne remontèrent sur la chaloupe qu'en face de Peyrehorade pour traverser la rivière. Le marinier était ainsi resté seul à bord avec un gendarme ; or à l'arrivée, trois gilets, une des pièces de coton et quatre livres de café avaient disparu, d'après Baïs, de sa malle. Le procès-verbal de l'ouverture de la malle révèle les

10 Daniel Roche, *La Culture des apparences. Une histoire des vêtements, xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989.

11 AD 64 C 425, 11/07/1786.

12 AD 40 Ls 82 n° 27, 22-23 germinal an II.

emballages de fortune de son assortiment : un mouchoir plein de dragées, une poche de caramels, un mouchoir enveloppant une poche de papier déchirée remplie de cassonade, une serviette enveloppant une autre petite poche de cassonade, des légumes et de la cassonade répandus par dessus. Si personne n'éprouve le besoin de donner le nom de ces légumes c'est-à-dire de ces légumes secs, c'est qu'ils appartiennent à une des espèces familières ; si Baïs destine à sa boutique un produit qu'on vend sur le marché, c'est que ses clients souhaitaient vraiment y trouver de tout. La présence de sucre, de café et de confiseries nous fait comprendre que les boutiques de village ne s'adressaient pas seulement aux pauvres travailleurs de la terre, ce qui nous amène à supposer qu'on pouvait y trouver d'autres marchandises variées et pourquoi pas coûteuses.

Parce que Saint-Esprit, en dépit de ses quatre mille habitants au début de la Révolution, était une simple seigneurie rurale sans municipalité dans laquelle la police, l'administration et la justice, étaient entre les mains d'un juge unique, la vie de cette grosse bourgade n'a quasiment pas laissé d'archives ; c'est la jalousie récurrente des corporations de Bayonne qui nous fait indirectement deviner la présence de nombreux boutiquiers qui s'y étaient installés librement et qui concurrençaient ceux de Bayonne. D'après un inventaire après-décès, on avait pu acheter chez l'un d'eux du savon, des chandelles, des sardines salées, du sucre, du café, de la vaisselle, des chapelets, des bijoux fantaisie, et du papier<sup>13</sup>. S'il n'est question ni de tissus ni de vêtements ni d'huile c'est sans doute qu'à Saint-Esprit on trouvait ces articles dans les boutiques voisines alors que dans l'arrière-pays, où chaque boutique doit satisfaire à tous les besoins de sa clientèle, on peut supposer qu'on y trouve à la fois des tissus et des vêtements, l'huile, peut-être des douceurs comme celles que rapporte Moïse Baïs, le sucre et le café présents des deux côtés, plus tous les produits de la vie quotidienne repérés dans la boutique de Saint-Esprit.

C'est parce qu'il y a eu un contretemps et que Moïse Baïs n'avait peut-être pas remis le cadenas de sa malle que nous savons ce qu'il rapportait ce jour-là ; il est sans doute revenu de Bayonne bien d'autres fois sur la chaloupe avec un réassortiment destiné à sa boutique, mais en l'absence d'incident, le cours banal de la vie nous échappe. L'incident, ce jour-là aurait pu en revanche se produire plus tôt. Un des témoins se souvient que Moïse Baïs, après que la chaloupe eut dépassé la patache de la douane, avait tiré un paquet de dessous son habit et l'avait mis dans la malle ; d'après un autre témoin, le plaignant leur aurait alors montré qu'il s'agissait d'un paquet de gilets et de deux poches de papiers pleines il ne savait pas de quoi, alors qu'un troisième témoin avait vu qu'elles contenaient du café. Si un employé de la patache était monté sur la chaloupe,

13 AD 64 3 E 4472, 24/11/1749.

n'aurait-il pas remarqué les marchandises dissimulées ? La même année un marchand de Tartas, qui avait mis dans ses poches pour échapper à la douane quatre paquets de rubans valant en tout cent livres, a dû payer une amende de mille livres, dix fois la valeur de la marchandise saisie<sup>14</sup>.

Le taux de l'amende encourue fait que dans presque tous les autres cas, les particuliers, les charretiers et les pilotes refusent de dire leur nom et abandonnent les articles confisqués : sur une trentaine de saisies, on ne connaît comme propriétaires qu'un habitant d'Ossun pour un sac de poivre et que ce marchand de Tartas. On ne sait donc pas si les marchandises signalées par les employés appartenaient au même individu ni quelle était leur destination : Ossun comme Peyrehorade et Came est le siège d'une juridiction seigneuriale, Tartas est une ville et avait même été le siège d'une sénéchaussée, mais c'est une bien petite ville ; on peut donc imaginer dans ces localités des marchands qui ressemblent aux Mendès ou à Baïs, mais on les imagine seulement et on ne sait rien des autres destinataires : les coupons conviennent à des détaillants mais quand plusieurs pièces de coutil à rayures sont confisquées ensemble, on pense plutôt à du commerce interrégional.

210

Les marchandises confisquées consistent le plus souvent en tissus, mouchoirs et rubans, mais on y trouve aussi des bas, des chaussures, des bonnets, des bérêts, du tabac, des boutons, du savon, des chandelles, de la poudre à poudrer, des cartes à jouer, du poivre, du sucre et à plusieurs reprises de la cassonade et du café<sup>15</sup>. Cette liste n'est ni celle de la malle de Baïs ni celle de l'inventaire de Saint-Esprit, mais la logique en est la même.

Alors qu'en 1792, il ne reste que la ligne de douane de Bayonne, la France d'Ancien Régime en dehors du ressort des cinq grosses fermes, était compartimentée par un réseau de douanes intérieures. À partir de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, toutes sont regroupées dans le bail de la Ferme générale en même temps que les cinq grosses fermes, la gabelle et le Domaine, mais elles ont gardé leur identité et leurs noms. Dans notre région, le bail cite la comptable de Bordeaux, la coutume de Bayonne, la traite d'Arzac et la traite foraine de Languedoc<sup>16</sup>. Il subsiste aux archives municipales de Bayonne, datant des années

14 AD 64 95 L2 n° 96, 12 prairial an II.

15 AD 64 95 L2 n° 98, prairial-fructidor an II.

16 Le convoi de Bordeaux qu'on associe souvent à la comptable est comme son nom l'indique une taxe liée à l'utilisation du port de Bordeaux ; il est levé dans d'autres bureaux et quand en cas de guerre de course, le trafic marchand est détourné vers les routes terrestres ou la Méditerranée, la comptable continue à être perçue, mais on ne peut plus exiger le convoi. Ce qu'on appelle la traite foraine de Béarn ne fait pas partie du système des traites françaises, c'est une ancienne traite navarraise qui est devenue une traite domaniale. De la même façon ce qu'on appelle parfois la gabelle de Bigorre n'est en réalité qu'un péage domanial.

1628-1661, une vingtaine de registres dans lesquels ont été notées, au jour le jour, les marchandises entrées ou sorties de Bayonne, leur nature, leur valeur et la somme versée pour elles aux commis de la coutume<sup>17</sup>. Comme les bourgeois de Bayonne sont exemptés de cette taxe, ces registres ne permettent pas d'évaluer l'activité marchande du secteur ni la place qu'y tenaient respectivement les Bayonnais et les autres agents. À supposer que les Bayonnais n'aient pas eu l'exclusivité de certaines branches du commerce, on peut en revanche à partir de ces registres dresser la liste des produits qui arrivaient à Bayonne et qui en sortaient, mais cette nomenclature qui repose sur le grand commerce avec les autres provinces du royaume ou avec l'étranger n'est pas d'une grande utilité pour reconstituer ce qu'on vendait dans les boutiques de l'arrière-pays. Ce que j'avais espéré, c'était de trouver, sur ce modèle des registres de la coutume de Bayonne, l'enregistrement des marchandises passées par les chemins ou sur les rivières des pays du Bas-Adour, avec leur nature, leur destination, leur valeur et les taxes payées.

Comme à plusieurs reprises, la Ferme générale avait intimé l'ordre à ses employés de noter leurs opérations, la recommandation avait dû finir par porter ses fruits. Il a certainement existé des registres ou des cahiers dans lesquels figuraient la nature des marchandises et le montant des taxes levées, mais la logique du fermage et le regroupement de toutes les fermes entre les mains d'un consortium unique, suivis par la destruction des archives de la Ferme générale ont fait disparaître pour ma région toutes traces de ses activités<sup>18</sup>. Il n'existe aucun fonds provenant des juges des traites et dans les maigres archives des élections ou de la cour des aides, les causes relatives aux droits affermés – gabelle, tabac, Domaine et différents droits de traite – sont mélangées aux autres causes. Les archives de l'élection des Lannes conservent pourtant un petit dossier qui regroupe les procès menés par la Ferme contre la contrebande du tabac à la limite du Labourd et des Lannes, mais ces histoires de fraudeurs surpris par une brigade ne concernent qu'un seul produit et ne parlent pas de la distribution légale du tabac à l'intérieur des terres<sup>19</sup>.

17 AM Bay CC 43 à 61, 1628-1661.

18 Ces archives ont parfois ailleurs été conservées : elles sont à la base de J. Clinquant, *Les Services extérieurs de la Ferme générale à la fin de l'Ancien Régime. L'exemple de la direction des fermes du Hainaut*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1996 et de Jean-François Cochaud, *La Ferme générale des droits du roi et le pays de Gex*, thèse de doctorat, Université de Lyon, 1970.

19 AD 40 C suppl. 1 à 16. Jean Cavignac, « Fraudeurs de tabac et gens des fermes au Pays basque et en Marenne et Marensin au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Actes du 28<sup>e</sup> Congrès d'Études régionales. Bulletin de la Société de Borda*, Dax, Fédération historique du Sud-Ouest, 1976, p. 267-288.

Les arrêts du Conseil d'État relatifs aux différents droits de traites qui se perçoivent dans le Sud-Ouest peuvent être pris à la requête, soit de sous-fermiers qui se heurtent à des difficultés de perception, soit de collectivités territoriales qui veulent faire respecter leurs privilèges, soit de marchands qui cherchent à faire confirmer une immunité ou à simplifier les formalités pour les marchandises qui suivent un certain itinéraire ; dans tous les cas, de gros intérêts économiques sont en cause, comme la liberté de sortie des produits phares d'une région. Là aussi, il s'agit d'exportations et de grand commerce, jamais de l'entrée en petites quantités de marchandises variées qui remonteraient vers l'arrière-pays pour satisfaire à la consommation des particuliers<sup>20</sup>.

212

D'autres arrêts enregistrent les accords passés entre l'État et la Ferme ou bien les règles que celle-ci doit appliquer comme les tarifs des droits de traite. Celui de la traite d'Arzac date de 1632, celui de la comptable de Bordeaux de 1688 et celui de la coutume de Bayonne de 1720<sup>21</sup>. Les tarifs de Bordeaux et de Bayonne sont orientés vers le grand commerce. Celui de Bordeaux occupe un livre entier parce qu'il se veut exhaustif : il prévoit à l'avance tous les produits, toutes les origines, toutes les qualités et toutes les présentations possibles ; il ressemble au tarif de la douane de Lyon et de Valence qui a monopolisé l'attention des caméralistes d'Ancien Régime<sup>22</sup>. Celui de Bayonne est d'une longueur plus raisonnable, une dizaine de pages, trois cent douze articles, une certaine attention aux réalités régionales : les bas de Labastide-Clairence, le beurre qui part vers l'Espagne, le sperme de baleine, les cavales du pays et les chevaux d'Espagne. Tous ces articles pourtant, comme ceux de Bordeaux, sont destinés à encadrer le négoce.

Le tarif de la traite d'Arzac est ancien, il est plus court, il comporte cent cinquante-cinq articles, et comme il parle de beurre de Campan et de fromages de Béarn, de la taxe payée par saumon à Peyrehorade et de celle moins élevée payée à Sordes, des marchandises qui passent par le bureau de Saint-Jean d'Ychart, qui vont à Oloron ou qui viennent de Bordeaux, il donne l'impression de refléter le commerce local. Il propose des tissus de valeur moyenne, des capuches pour femme et des juste-au-corps, deux qualités de gants, trois de chapeaux, huit variétés de dentelles, si bien qu'il y en a pour toutes les bourses. Il prévoit une taxe pour couette et coussin, pour couette seule ou pour coussin seul. Il fait place aux sardines, aux harengs, à la morue sèche et à la morue verte, au cumin et à la muscade, mais aussi à la cire, au bois à brûler, aux bœufs, aux

20 BnF : série F et Lk7 : les en-têtes de ces arrêts ont été scannés, ce qui permet de faire une recherche par mots-clés.

21 F-23739 (2), Traite d'Arzac, 1632 ; 4-LK7-55029, Comptable de Bordeaux, 1688 ; F-23739 (33), Coutume de Bayonne, 1720.

22 Magnien, *Recueil alphabétique des Droits de Traités uniformes, de ceux d'entrée et de sortie, des cinq grosses fermes, de douane de Lyon et Valence*, Lyon, J. S. Grabit, 1786.

vaches et aux vieilles brebis. Ces derniers produits semblent destinés à sortir du ressort d'Arzac en direction de Bayonne, les autres y entrèrent peut-être et pourraient se retrouver dans les boutiques de la région, mais sont peut-être aussi destinés à aller plus loin.

De la perception du péage que lèvent les bénédictins à Saint-Sever, il ne subsiste que deux cahiers : l'un ne nous apprend rien sur la nature du trafic puisqu'il ne contient que le montant en argent des taxes levées quotidiennement ; l'autre n'enregistre que le passage du vin dont il indique jour après jour le nombre de barriques passées en charrette ou en bateau<sup>23</sup> ; l'essentiel des revenus de ce péage repose en effet sur les vins de Tursan et de Chalosse qui descendent vers Bayonne, par terre ou par eau, selon la saison ; on est donc toujours dans la logique de l'exportation. Les quatre tarifs conservés révèlent heureusement plus de variété : deux presque identiques qu'on peut dater au vu de leurs écritures des dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, deux autres très semblables entre eux datés de 1735 et de 1742<sup>24</sup>. À un demi-siècle d'intervalle, « aix » est devenu « planche », « vescelle » est devenu « vaisselle », les dix variétés de grains réparties en trois rubriques au XVII<sup>e</sup> siècle, sont toutes regroupées au XVIII<sup>e</sup> siècle ; les quatre listes ont en commun cinquante et un articles, cinq ne sont présents qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, vingt-quatre apparaissent au XVIII<sup>e</sup>.

Ces variantes ne sont pourtant pas nécessairement significatives : la disparition des peaux de mouton, des pruneaux et des tamis n'implique pas que ces articles ont disparu du paysage, les rédacteurs ont pu penser qu'on leur appliquerait la taxation d'un autre objet. Si le tarif de 1735 mentionne les bouteilles alors que les tarifs précédents ne citaient que les verres et la vaisselle, c'est peut-être dû aux nouvelles habitudes de conditionnement des vins, mais ce n'est peut-être qu'une précision introduite pour assurer la perception des droits. Il doit y avoir de bonnes raisons pour que les chèvres, les bœufs, les vaches, les chevaux et le jambon n'aient pas été cités dans les premiers tarifs alors que les ânes, les moutons, les brebis et le lard l'étaient déjà, mais ces espèces ne sont pas nouvelles dans la région. On ne peut donc pas bâtir un roman parce que les aloses et les harengs viennent rejoindre les poissons en général, les sardines, les morues et les huitres. On ne va pas s'imaginer que les sabots ont disparu des campagnes landaises ni parler d'une révolution culturelle parce que les chapeaux et les souliers sont rejoints par les cannes, les chaussures, les mandillons, les bonnets, les bas et autres habits : tout ce que l'on peut suggérer, c'est peut-être

23 AM Saint-Sever HH 3 n° 9, 17/11/1736 – 24/05/1737 et HH3 n° 16, 1754-1763.

24 AM Saint-Sever HH3 n° 6 et n° 8, sd fin XVII<sup>e</sup> siècle (?) ; HH 3 n° 7, 1735 et n° 10 et n° 14, 1742.

qu'un peu plus d'argent est disponible pour l'habillement<sup>25</sup>. Le sucre ou la cassonade manquent aux deux dates alors qu'il en passe tant et depuis longtemps à Bayonne.

214

Dans l'arrivée de vingt-quatre nouvelles rubriques, on pourrait révéler un changement dans les modes de consommation qui feraient plus de place aux « douceurs de la vie », mais on peut aussi penser que les bénédictins ont élargi ou mieux répertorié leurs exigences. Quand en 1739, le roi décréta la suppression de leur péage, les bénédictins continuèrent à le percevoir sous le nom de leyde ; en 1745 un arrêt du parlement les confirma dans cette possession, mais la même année un arrêt du Conseil reconnut aux habitants de Saint-Sever l'exemption des droits sur ce qu'ils achetaient pour leur consommation et sur ce qu'ils vendaient de leur production s'ils n'étaient pas marchands de profession<sup>26</sup>. La longue liste qui, dans les tarifs de 1735-1742, regroupe sans ordre apparent des fruits, des légumes, des produits et des objets variés a donc plus de chance de correspondre aux exigences des bénédictins sur les habitants de Saint-Sever qu'à un changement dans les habitudes alimentaires. La laine, les figues, le raisin, les amandes, le fromage de chèvre, le tabac, la corde, les châtaignes, les noix, les noisettes, l'alun, les clous de fer, les chapeaux, les souliers et le papier figuraient déjà en ordre dispersé dans les tarifs du XVII<sup>e</sup> siècle alors que le riz, les chaudrons, les cannes, les pois, les fèves, les haricots appelés mongetttes, les pommes, les poires et les grandes asperges ne figurent que dans ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle. La présence des asperges qui ne se conservent pas et de fromage de chèvre taxé à l'unité alors que les fromages gras qui pèsent deux livres et sont transportés à dos de cheval figurent à un autre endroit du tarif, corrobore l'hypothèse selon laquelle cette liste correspondrait à la consommation et peut-être à la production des habitants que les bénédictins ces années-là espéraient encore taxer.

Le reste des tarifs correspond aux produits qui passent sur l'Adour ou sur les routes que commande ce péage et qui peuvent changer de mains aux marchés ou aux foires de Saint-Sever. Certains, comme les huîtres, le sel, le tabac viennent d'ailleurs, ils peuvent s'arrêter à Saint-Sever, ou continuer au-delà ; ils sont destinés à la consommation de la petite région. On peut imaginer que certains des articles qui s'y prêtent seront achetés par des boutiquiers qui les revendront par petites quantités à des clients, mais c'est pure imagination, aucun indice n'oriente vers cette éventualité. Nous aurions peut-être tort d'imaginer qu'il y ait eu partout comme dans les cantons du Bas-Adour des boutiques au service de la consommation locale : leurs fonctions peuvent être remplies par le colportage ou le marché. Dans ces tarifs, la consommation ne se découvre qu'avec les

25 Daniel Roche, *La Culture des apparences*, op. cit.

26 AM Saint-Sever HH 3 n° 15, 17, 18, 1739-1745.

petits marchands forains : « le verrier » qui porte sa charge, « le marchand mercier ou chaudronnier qui portent sur leurs épaules leurs paquets », « les marchands drapiers qui les ont sur une bourrique ». Beaucoup de produits enfin sont si connus qu'il suffit que le tarif cite leurs noms pour qu'on esquisse leur destin : les jambons sont collectés pour être salés et exportés comme jambons de Bayonne puisqu'à l'époque, on va en chercher jusqu'en Espagne ; la résine est traitée dans la région puis exportée sous forme de produits dérivés ; le vin et l'eau-de-vie seront embarqués en direction de Paris ou de l'étranger ; le bétail est destiné à Bayonne<sup>27</sup>. Nous retrouvons ainsi l'exportation qui constitue la vraie richesse d'une région.

La question que je m'étais posé était en elle-même bien trop limitée pour rendre hommage à Emmanuel Le Roy Ladurie. Aucun des arguments que j'avais pu me donner au départ ne tenait la route : Emmanuel Le Roy Ladurie a posé en économie de vraies questions ; il est passé depuis longtemps du Sud-Ouest à la France et de la France à la planète ; il a donné la parole à plusieurs reprises à des personnages qui ont laissé des témoignages, j'ai choisi une famille muette ; Thomas Platter décrit les juifs du Comtat dans leur vie juive, alors que dans la région, à l'époque et avec les archives de la société civile que j'utilise, je peux regarder les juifs de l'Adour s'affairer sans que rien ne les distingue de leurs contemporains chrétiens<sup>28</sup>. La famille que j'étudie porte un nom qu'on peut croire célèbre, mais nouvelle déception, il faut se résoudre à admettre que les Mendès ne sont pas des Mendès-France.

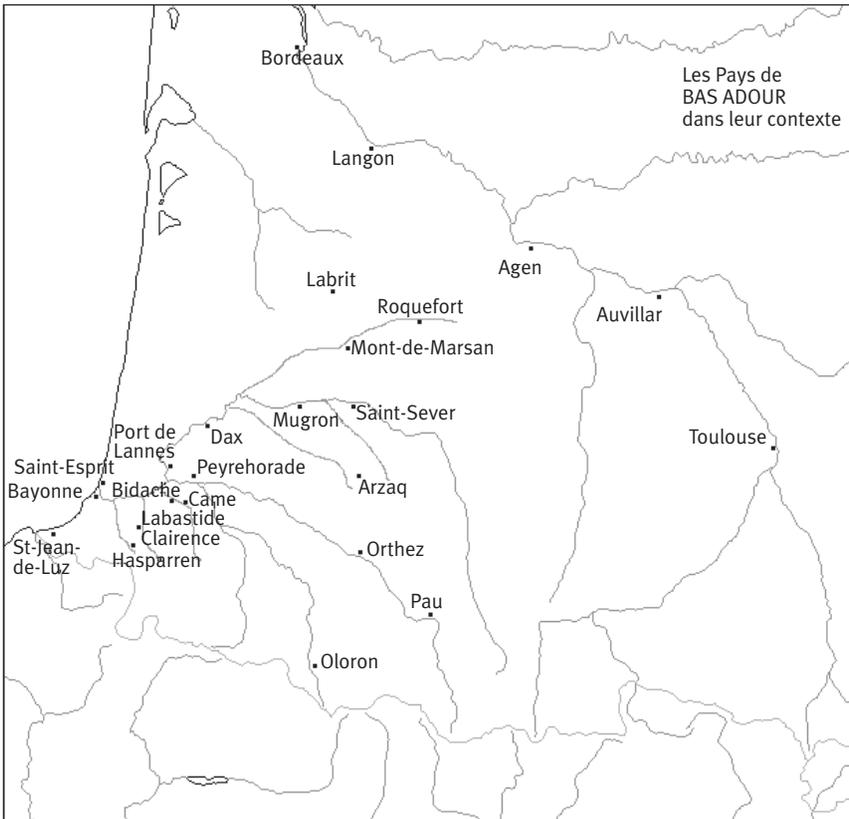
Le comble, c'est qu'en me proposant, sans investigations préalables, de présenter un pan nouveau pour moi de l'histoire de la famille Mendès, je prenais le risque de n'avoir rien à dire et c'est ce qui est arrivé : à la question « que trouvait-on dans cette boutiques ? », je n'apporte pas la réponse bien construite que m'auraient fournie plusieurs inventaires dont les contenus se seraient recoupés. J'avais imaginé que je trouverais d'autres inventaires après-décès ou, sur le modèle de la malle de Moïse Baïs, dans les archives judiciaires ou notariales des incidents, des significations, des plaintes, des témoignages qui m'auraient permis de pénétrer dans la boutique des Mendès ou dans celle d'un autre détaillant. En l'absence de trouvailles significatives, j'ai dû mettre en œuvre d'autres sources, m'éloigner du Bas-Adour, perdre de vue les boutiques et la consommation au profit du commerce régional orienté vers

<sup>27</sup> BnF : Arrêt de la cour des aides F 23698 (6), 26/08/1665.

<sup>28</sup> Gérard Nahon avec une culture que je n'ai pas, a fait connaître le côté juif dans sa thèse et un très grand nombre d'articles. Gérard Nahon, *Communautés judéo-portugaises du Sud-Ouest de la France (Bayonne et sa région) 1684-1791*, thèse de doctorat, Université de Paris (Paris-Nanterre), 1969 ; *id.*, *Les « Nations » juives portugaises du Sud-Ouest de la France (1681-1791)*, Documents, Paris, Centre culturel portugais Fondation Gulbenkian, 1981.

la valorisation de la production. Sur les détaillants, je n'ai rien trouvé de plus que l'inventaire de Saint-Esprit et la malle de Moïse Baïs d'où j'étais partie. Comment savoir si le contenu de cette malle est représentatif ? Trouvait-on partout et toujours à acheter des dragées et des caramels ? Je ne le crois pas, mais je n'en sais rien. Ma familiarité avec la région me pousse à imaginer qu'on trouvait dans ces boutiques plutôt que des bonbons et outre les bérets et les bas, le savon, les chandelles, les sardines salées et les autres articles énumérés dans l'inventaire de Saint-Esprit ; c'est sans doute vrai, mais rien ne me permet de l'écrire à partir d'un seul exemple. Ce que j'ai confirmé, c'est qu'on vendait tout faits, non seulement des chapeaux, des bas et des jupes, mais des corsages et des habits d'homme, mais on ne les achetait pas forcément dans une boutique : il n'y a pas en effet forcément des boutiques partout, on peut se fournir sur le marché ou à des colporteurs. Ce n'est pas non plus parce que tels articles figurent dans les tarifs des douanes et dans celui du péage que je peux en déduire qu'on les trouvait dans les boutiques : même si j'élargis l'idée de boutique à celle de consommation intérieure, le regroupement des articles ou les quantités évoquées suggèrent que ces tarifs visent les marchandises du grand commerce ou en passe de le rejoindre. Les responsables politiques d'Ancien Régime et les historiens actuels qui les suivent avaient donc raison, la consommation locale, autre qu'annonaire, est trop petite pour être détectée et pour avoir de l'intérêt.

Cette recherche inaboutie aura pourtant suscité dans mon imagination de nouvelles curiosités aussi bien sur la possession d'aiguilles et de ciseaux que sur le capital circulant nécessaire dans ce genre de boutiques ; je n'y céderai pas, mais je les garde en éveil pour y accrocher au hasard des découvertes des petits éléments de réponse et des fragments de vies. Je compte sur les brèves anecdotes que j'ai pu donner et sur les listes de marchandises fournies par les tarifs et dont j'ai étoffé à plaisir les énumérations pour que le lecteur, au-delà de mes maigres conclusions, ait trouvé du plaisir à imaginer ces petites vies.



Rivières et localités du Bas-Adour

## POSTFACE

*Denis Maraval*

Il n'est pas très facile de succéder à la crème des historiens réunis par Francine-Dominique Liechtenhan pour rendre hommage à Emmanuel Le Roy Ladurie. Une postface de ma part peut sembler incongrue, puisqu'un éditeur a plutôt vocation à rester dans l'ombre qu'à se faire valoir lui-même. J'ai donc été tenté d'abord de décliner l'offre de conclure ce volume et d'esquiver un pari en plus : tenir compte de trois générations de chercheurs. Comment ne pas faire de jaloux ?

Comme Dominique insistait et comme j'éprouve pour Emmanuel Le Roy Ladurie une affection qui ne nuit en rien à l'admiration, j'ai fini par accepter, à la condition que je n'aurais à produire qu'un témoignage qui pourrait apporter un peu de lumière sur l'homme et son « fonctionnement » : il est vrai que le métier d'éditeur n'est pas, là-dessus, le plus mauvais poste d'observation...

Je vais donc égrener quelques souvenirs et anecdotes qui me paraissent exemplaires.

Comme tout étudiant d'histoire, j'avais lu une partie des *Paysans de Languedoc* où j'avais observé que l'érudition n'était pas nécessairement aride et qu'elle pouvait donner à penser voire à rêver... *L'Histoire du climat depuis l'an mil* avait été l'un des deux ou trois livres qui m'avaient montré à quel point « l'histoire batailles » et « l'histoire politique » pouvaient paraître pauvres comparées aux voies inédites que pouvait ouvrir la « nouvelle histoire ». Plus tard, alors que j'étais un jeune éditeur, j'avais été émerveillé (et très envieux) du fabuleux succès de *Montaillou* : il m'avait enseigné une chose, que l'excellence de l'historien et de son travail ne s'opposaient pas au succès, bien au contraire. Je n'ai, depuis lors, jamais changé d'avis, car cette maxime s'est pour moi constamment vérifiée durant les 25 années où j'ai dirigé les collections chez Fayard.

Lorsque je suis entré dans cette maison en 1985, une belle surprise m'attendait : Claude Durand avait signé un contrat avec... Emmanuel Le Roy Ladurie pour ses projets sur les Platter. Les livres ne sont pas venus tout de suite, BN (pas encore BnF) oblige, mais ils ont été écrits jour après jour, et j'ai fini par publier une quinzaine d'ouvrages de l'illustre historien, pour certains sur des sujets tout à fait inattendus. Cela fait de Fayard l'éditeur principal de

l'un nos plus féconds auteurs : trois volumes relatifs aux Platter, quatre sur le climat, le grand travail sur Saint-Simon et la Cour, le volume *Ouverture, société et pouvoir* [...] dans l'histoire, la suite des écrits de Pierre Prion, etc., etc. Ce traitement de faveur qu'il nous a réservé, nous ne l'avons pas obtenu en le couvrant d'or au moyen d'à-valoirs élevés – ce qui pourtant aurait été justifié ces livres se vendent très bien ici comme à l'étranger – mais juste parce que nous avons noué au fil des années un très fort lien de confiance et d'amitié. Emmanuel est en effet, sur le plan des relations humaines aussi, un homme de la longue durée ; il ne se laisse pas apprivoiser facilement, car il est très attaché à sa liberté. Il faut avoir avec lui un commerce au long cours, lui consacrer du temps et ne jamais lui prêter une oreille distraite, car il y a toujours quelque chose à saisir derrière des propos en apparence sinueux et décousus ou encore portant sur des sujets à très long terme. Il faut aussi savoir que c'est un esprit universel et insatisfait. Pour notre plus grand bonheur, il n'estime jamais une recherche ou une enquête closes ; ses dossiers restent ouverts en permanence. Une anecdote : le comportement obscurantiste des grands médias lors de la tempête de décembre 1999, qui n'avaient pas même pensé à interroger un historien pour savoir si cet événement avait ou non des précédents, m'a conduit à interroger Emmanuel là-dessus et m'apercevoir qu'il continuait à nourrir un dossier « Climat » depuis les années 1960. Notre conversation m'a montré que le sujet le passionnait toujours et qu'il serait partant pour une nouvelle aventure éditoriale sur l'histoire du climat. Résultat dix ans plus tard : quatre livres et bientôt cinq qui ont entièrement fondé une discipline aujourd'hui indispensable aux sciences dites dures et propre à éclairer les débats sur le réchauffement.

Emmanuel est aussi l'opposé de l'historien spécialisé rigoureusement dans une époque, dans un espace et dans une approche et/ou dans une méthode. Tantôt, il estime que c'est le politique qui prime (*L'État royal*), le religieux et le social (*Montaillou*) qui l'emportent, ou encore le système des représentations qui comptent le plus (*Saint-Simon ou le Système de la Cour*). De la même façon, il refuse l'enfermement chronologique, ce qui donne les magnifiques résultats que vous connaissez tous. C'est le corollaire de l'ouverture permanente des dossiers. Cette générosité intellectuelle, cette ouverture aux travaux des autres, cette curiosité toujours en éveil ont fait vivre un éditeur généraliste comme moi dans un climat d'ouverture enthousiasmant. Qui m'a fait connaître l'existence du livre de René Weiss sur les derniers cathares de Montaillou ? Nul autre qu'Emmanuel. Qui insiste pour que la contribution de tel ou tel collaborateur spécialisé soit bien mise en valeur sur la couverture des livres, au risque d'agacer l'éditeur qui préfère toujours mettre en avant exclusivement le nom d'un auteur célèbre ? Encore Emmanuel !

Une telle capacité à partager et à dialoguer, chez un homme capable de se mettre à l'allemand à 60 ans pour comprendre la très difficile langue de la famille Platter, de s'emparer de sujets où il y a parfois plus de coups à prendre que de lauriers à recueillir de la part des collègues, tout cela montre bien que nous avons affaire à un historien hors du commun d'une culture et d'une curiosité universelles. Là est le secret : Emmanuel Le Roy Ladurie donne et partage parce qu'il possède beaucoup.

## TABLE DES MATIÈRES

429

Avant-propos .....	7
<b>Francine-Dominique Liechtenhan</b>	
Régions .....	11
<b>Emmanuel Le Roy Ladurie</b>	

### PREMIÈRE PARTIE

#### LE CLIMAT, L'HISTOIRE ET LE CHIFFRE

Le climat au Moyen Âge : Italie du Nord, XI <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècle .....	43
<b>Luca Bonardi</b>	
Climat et mortalité en France, de l'Ancien Régime à l'époque actuelle .....	53
<b>Daniel Rousseau</b>	
Climate Change: Observations, Projections, and General Implications for Viticulture and Wine Production .....	61
<b>Gregory V. Jones</b>	
Trente ans de nouvelle histoire anthropométrique (1979-2009) : esquisse d'un bilan .....	81
<b>Laurent Heyberger</b>	

DEUXIÈME PARTIE  
AUTOUR DES PLATTER

Emmanuel Le Roy Ladurie, les guerres de Religion ou quelques lignes de force d'une pensée de l'histoire .....	99
<b>Denis Cruzet</b>	
Du rêve à l'Enfer : Érasme et Bâle .....	113
<b>Marie Barral-Baron</b>	
Fabrique et usages de l'image de Genève dans les écrits de Calvin .....	133
<b>Nathalie Szczech</b>	
L'œil du touriste à Marseille : de l'étudiant bâlois Thomas Platter (1597) au dominicain aventurier Jean-Baptiste Labat (1706) .....	155
<b>André Zysberg</b>	
430 Thomas Platter le Jeune à la découverte de la Catalogne .....	179
<b>Bertrand Haan</b>	
<i>Cool Britannia</i> (1599) : poète, médecin, et Jules César à Londres .....	191
<b>René Weis</b>	
Imaginer la boutique de la famille Mendès .....	203
<b>Anne Zink</b>	

TROISIÈME PARTIE  
NOBLESSE ET SOCIÉTÉ

Le système de la Cour avant Saint-Simon : Le rang et le sang aux XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> siècles .....	221
<b>Martin Aurell</b>	
Le secret et le public à la cour de France : un système de gouvernement .....	241
<b>Lucien Bély</b>	
Le duc de Choiseul et le « système de la Cour » .....	249
<b>John Rogister</b>	
Une histoire tirée par les cheveux. Le jour où Louis XIV décida de porter la perruque... ..	257
<b>Joël Cornette</b>	
Coups d'État féminins et hiérarchie de cour en Russie au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	271
<b>Francine-Dominique Liechtenhan</b>	
Rêves et sommeil de la raison .....	289
<b>Patrice Higonnet</b>	

Utopie populaire et la désacralisation de l'image royale pendant la Révolution française ..... 315

**Ouzi Elyada**

Conflits nobiliaires à la cour de France. Édition critique des *Réflexions et considérations* de Boulainvilliers contre le *Mémoire des formalités* de Saint-Simon (1713) ..... 331

**Diego Venturino**

QUATRIÈME PARTIE

ITINÉRANCES

De Uppsala à Jérusalem : l'itinéraire de Frédéric Hasselquist (1722-1752) ..... 375

**Dominique Bourel**

Le Grand-Justicier et l'*Arbre de justice* : considérations sur la « justice retenue » sous l'Ancien Régime ..... 385

**Paolo Alvazzi del Frate**

Emmanuel Le Roy Ladurie en Italie. L'homme, l'historien et son œuvre ..... 395

**Andrea Martignoni**

La perception de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie en URSS et en Russie ... 407

**Pavel Ouvarov**

Postface ..... 423

**Denis Maraval**

*Tabula gratulatoria* ..... 427

Table des matières ..... 429

431

HISTOIRE, ÉCOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE Table des matières

Le 19 juillet 2009, Emmanuel Le Roy Ladurie fêta son quatre-vingtième anniversaire dans l'intimité familiale. Pour ses amis, collègues et élèves, auxquels s'associa une jeune génération de chercheurs inspirés de l'œuvre de ce grand historien, un colloque et un ouvrage en son hommage s'imposaient.

Les contributions consacrées à son œuvre présentent des bilans et des ouvertures vers de nouvelles recherches, la thématique s'échelonnant du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Une large place est accordée à l'histoire du climat, à la démographie et à l'anthropométrie.

La deuxième partie de ces hommages est consacrée au *Siècle des Platter*. Les journaux de cette fratrie se prêtent à l'histoire comparée, leurs récits offrant d'impressionnants tableaux de l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle. Le système de cour occupe une importante partie de cet ouvrage, une attention particulière étant portée aux femmes dans la hiérarchie princière, au cérémonial et aux apparences. Le contrecoup révolutionnaire s'articule logiquement avec une analyse dépréciative du système de cour.

Ce recueil se clôt sur des réflexions sur les retombées de l'œuvre d'Emmanuel Le Roy Ladurie à l'étranger, où sa pluridisciplinarité influença des générations d'historiens, ceci dans les pays les plus lointains.

Couverture : Lucas Van Valckenborch (ca 1535-1597), *Paysage de printemps (mai)*, huile sur toile, 1587, Vienne, Kunsthistorisches Museum © La Collection/Imagno

